



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-haut, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'Île des Allouettes, auquel l'on devra s'adresser.

- Township de Chichester. Rang 1er, Lots A, E & F, 11 à 22, contenant depuis 68 à 151 acres. " 2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

- Township de Sheen. Rang 1er, Lots B, C, 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres. " 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'acte de concession n'est pas encore complété, et que l'exécution de celles-ci ne sont prévues à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 18 août 1849. La plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'Île des Allouettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Île, l'Agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Aux Commissaires d'École. MESSIEURS les commissaires se procurent, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

ÉCOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature a cessé, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette arithmétique qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

AVIS.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans la voisiage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

L. P. BOIVIN. Coût des rues NOÛVE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE.

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Proto-carburé d'Hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à bases chlorhydrique, carboniques et sulfuriques: de plus que ces eaux tiennent en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tube ou avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.

L. P. BOIVIN. Un assortiment très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et un chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Veaudreuil, As. Pacro.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ. Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des saissignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le Paquet de Baltimore qui fait route du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Brocoli Betterives Capucines Concombres Carfeuil Sarriettes Laitue Melons Monted Oignons Persil Panais Raves Rhubarbe Saffran Sauge Épinards Sarriette Tabac Navet Fèves Pois-fleurs Choux-fleurs Citronille Carottes Romarin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thyin Poireaux Tomates Artichaut etc., etc., etc.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITE SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs les départements avec l'Échéancier de la Province, et des places de tous Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Écoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, Bibliothèque précise, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'Épénance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines. LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qui s'importent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

ARTICHAUTS ASPERGES BROCOLI BETTERIVES CAPUCINES CONCOMBRES CARFEUIL SARRIETTES LAITUE MELONS MONTED OIGNONS PERSIL PANAIS RAVES RHUBARBE SAFFRAN SAUGE ÉPINARDS SARRIETTE TABAC NAVET FÈVES POIS-FLEURS CHOUX-FLEURS CITRONILLE CAROTTES ROMARIN FÈVES ROUGES CHOUX DE SAVOIE BETTERAVES BLANCHES, THYIN POIREAUX TOMATES ARTICHAUT etc., etc., etc.

J. B. THOMAS. Coût des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coût des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, de latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coût des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

Les MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES. Les MÉLANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire au Mélange doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.